

COMMISSION VIE SCOLAIRE COMPTE RENDU DE LA REUNION

Du Jeudi 19 Décembre 2019 à 18h30

La Commission a pour objet de permettre des échanges avec la municipalité sur les sujets qui relèvent des activités périscolaires et uniquement. Les sujets abordés ont vocation à être présentés aux conseillers municipaux. La commission n'est pas un lieu de décision. Certains thèmes abordés lors de cette réunion ont été traités lors du Conseil d'Ecole du 7 novembre.

1) Ecole : Bilan financier 2018-2019

Une présentation des résultats de l'activité 2018/2019 est faite par M. le Maire.

Le budget global de l'école (restauration, garderie, école) est de 265.437€, soit 25% du budget communal. Il intègre l'ensemble des dépenses faites pour permettre le fonctionnement de cette structure.

Le budget de la restauration est de 125.916€ dont 51759€ pour la partie approvisionnement, fluide, ... (donc hors frais de personnel). 16536 repas (+1000) ont été servis. Le coût de revient du repas est donc de 7.61€/repas (7.10€ en 2017/2018) pour un tarif de 2.60€.

Les recettes s'élèvent à 42.205€. La différence est prise en charge par le budget communal, soit 66,48% du budget (83.711€). La part « Alimentation » est en légère augmentation du fait du recours aux approvisionnements en circuit court et/ou bio.

Il appartient à la municipalité de veiller aux équilibres.

Le budget de la garderie est de 38.715€ dont 34.722€ au titre des frais de personnel.

Les recettes s'élèvent à 20.253€. La différence est prise en charge par le budget communal, soit 47,69% du budget (18.462€).

Le budget de l'école est de 100.806€ dont 27.384€ pour la partie approvisionnement, fluide, électricité, gaz, ... La part « frais de personnel » de 73.422€ est constituée des rémunérations et cotisations sociales des 2 agents ATSEM.

2) Bilan des activités périscolaires (APS) 2019-2020 et réflexion 2020-2021

Après des difficultés de mise en oeuvre, exposées lors du dernier Conseil d'Ecole, les APS se déroulent normalement. Nous en sommes au 2° cycle. Chaque groupe est constitué d'une quinzaine d'enfants.

L'information par courrier concernant le déroulement des prochains cycles a été adressée aux parents. Les demandes d'inscription seront communiquées au fur et à mesure de leur mise en place.

Les activités Jardinage se poursuivent.

D'ores et déjà, parents et municipalité doivent se mobiliser pour détecter les besoins et initier de nouvelles solutions pour 2020/2021. Des réflexions peuvent être menées avec les associations pour envisager des participations et initiatives.

3) Restauration scolaire :

La tarification :

Elle a été mise en place pour la rentrée. Les modalités ont été présentées en Conseil d'Ecole du 7 novembre.

L'étude/analyse a été menée en période de vacances d'été. La municipalité s'est inspirée du système de tranches, au nombre de 8, pratiqué par le Conseil Départemental pour la restauration scolaire. La municipalité n'a pas retenu les tarifs du CD79. Elle pratique ceux qu'elle a déterminés

Ils s'échelonnent de 1.00 à 4.00€. Pour réaliser cette étude, la municipalité a sollicité les parents pour qu'ils nous communiquent leur justificatif fiscal. Seules les secrétaires de mairie ont eu à en prendre connaissance, afin de calculer le bon coefficient. Le secret professionnel fait partie des règles de déontologie de la fonction publique au même titre que d'autres professions (hospitalière, banque, assurance, notariale,...). Aucun élu, y compris le maire n'ont eu à connaître ces documents.

Seulement 5 familles sur 89 n'ont pas souhaité les adresser

Fin août 52 familles (68 enfants) avaient communiqué les documents, soit 51,92%.

Depuis la rentrée et au 19 décembre, la répartition est légèrement différente, puisque 43 familles sur 89 (48,31%) se situent dans les tranches 6 à 8 (6= 13, 7= 17, 8= 13).

22 familles se situent en tranche 5 .

24 familles se situent dans les tranches 1 à 4 (1=6, 2=3, 3=1, 4=14).

Certains parents ont estimé que l'information n'avait pas été faite avant la mise application, qu'ils n'avaient pas à communiquer ce type d'information estimant payer assez dans toutes les sphères de la fiscalité.

La municipalité a reconnu, lors du Conseil d'Ecole, avoir raté la communication lors de la mise en place. Pour autant tout un chacun a été informé de l'objet de l'étude. Nous ne sommes pas une multinationale qui peut se permettre de lancer des études et de ne pas les mener au terme.

Monique Mathis demande que l'on vérifie, comme prévu au départ, qu'à la fin du premier trimestre, il n'y a pas de dérapage dans les sommes perçues des parents après l'application de la tarification au quotient familial.

Les goûters :

La municipalité a reconnu, lors du Conseil d'Ecole, ne pas avoir bien communiqué sur cette mise en place. Elle rappelle les objectifs recherchés dans cette démarche : avoir des préparations maison (gâteau, fruit, compote...) autant que faire se peut, avoir un menu unique afin d'éviter les disparités entre les enfants, limiter les déchets d'emballage.

Nous avons désormais trouvé notre rythme. Il est rappelé que les enfants peuvent demander des suppléments (lorsqu'il y en a).

Le Plan alimentaire et les menus de cantine :

Face aux observations formulées par certains parents, il est convenu d'avoir recours à l'intervention d'un(e) diététicien(ne). L'intervention d'un service approprié portera sur l'analyse des menus pratiqués.

Le comportement des enfants :

La remarque est faite que depuis plusieurs semaines l'expression d'une certaine violence émane de certains enfants. Ce phénomène est l'objet d'une forte préoccupation de la part du monde scolaire (enseignants, parents et municipalité). Toutefois, s'il faut être attentif à la parole des enfants, il faut rester prudent face au risque d'amplification des situations. L'échange serein entre adultes doit prévaloir, avant toute prise de décision.

Attention à l'usage de certains mots, comme le harcèlement. Il peut y avoir des pratiques harceleuses entre enfants, mais prenons garde aux pratiques de certains parents face aux enseignants ou au personnel périscolaire. Certaines relèvent de l'insulte.

Aujourd'hui, les enseignants ont engagé une démarche d'analyse de la situation avec l'appui de l'inspection académique. La juste implication de tous dans cette situation doit nous permettre d'aboutir.

Les aménagements extérieurs :

La pose d'un éclairage face à l'allée piétonne tarde, car nous accusons un certain retard pour obtenir un devis correspondant à nos attentes. Le bâtiment (salle de motricité) destiné à recevoir une telle installation est trop bas. Nous réfléchissons à une solution de mâât pour un éclairage solaire.

Quant aux bordures béton, leur remplacement est envisagé par une barrière bois. Il appartiendra aux utilisateurs d'être précautionneux.

A la demande d'un revêtement goudronné, il est répondu que cette demande est prise en compte, mais elle est à relier avec le budget global.